

Questions au Feuilleton

a) Poste	b) Date de nomination	c) Traitemen
Commis; ministère des Munitions et Approvisionnements	Décembre 1941	\$ 1,080
Commis; Bureau fédéral de la statistique	Octobre 1942	
	Août 1941	\$ 720
	Décembre 1941	

1. (d) Compétences: Conseiller en bilinguisme—Affaires extérieures: Exigences du concours: diplôme universitaire, de préférence dans le domaine des sciences sociales; expérience de l'administration; connaissance des pratiques administratives de la fonction publique fédérale. Qualifications de M. Roussin: universitaire: BA (1938) séminaire de Joliette Licence (1941) sciences politiques, Université de Montréal MA (1942) sciences politiques, Université d'Ottawa Ph.D. (1945) sciences politiques, Université d'Ottawa. Expérience de l'administration—connaissances: Chef du service de l'Index (français), Chambre des communes, 1968-1969; Chef du service d'Enregistrement et de Transcription, Chambre des Communes, 1965-1968; Greffier de comités, Chambre des communes, 1961-1965; Traducteur, Secrétariat d'État, 1956-1961. Chef du service de l'Index (français), Chambre des communes: Exigences du concours: diplôme universitaire; connaissances linguistiques. Qualifications de M. Roussin: voir ci-dessus. Chef du service d'Enregistrement et de Transcription, Chambre des communes: Exigences du concours: diplôme universitaire; connaissances linguistiques. Qualifications de M. Roussin: voir ci-dessus. Greffier de comités, Chambre des communes: Exigences du concours: diplôme universitaire; expérience du Parlement. Qualifications de M. Roussin: voir ci-dessus. Traducteur, Secrétariat d'État: Exigences du concours: diplôme universitaire; connaissances linguistiques. Qualifications de M. Roussin: voir ci-dessus. Adjoint exécutif (Solliciteur général), ministère de la Justice: Nomination par décret du Conseil privé. Adjoint de recherche, Conseil national de recherche: Formation universitaire. Commis, ministère des Munitions et Approvisionnements: Exigences du concours: diplôme d'études secondaires. Qualifications de M. Roussin: voir ci-dessus. Commis, Bureau fédéral de la statistique: Exigences du concours: diplôme d'études secondaires. Qualifications de M. Roussin: voir ci-dessus.

2. a) Non. Le conseiller en bilinguisme ne recueille pas de renseignements sur l'attitude des employés envers le bilinguisme. b) Sans objet. c) Le conseiller en bilinguisme n'a, en aucun temps, traité des employés, par écrit, de la façon suggérée dans la question. Il ne se rappelle pas non plus l'avoir fait oralement. d) Sans objet. e) Non. La programmation et la formation linguistiques relèvent de la direction de Planification et de Formation du personnel.

3. Les fonctions du conseiller en bilinguisme ne comportent pas d'«interrogatoire» des divers agents du ministère au sujet du bilinguisme. Son mandat l'autorise à formuler des recommandations concernant les responsabilités du ministère en vertu de la loi sur les langues officielles et, sous ce rapport, il peut consulter de temps à autres les autorités du ministère au Canada et à l'étranger.

[M. MacEachen.]

L'ENQUÊTE FARRIS

Question n° 3168—M. Reynolds:

1. Les trois prisonniers qui ont pris les otages ont-ils été entendus comme témoins lors de l'enquête Farris et, sinon, pourquoi?

2. Les membres du personnel du pénitencier qui ont donné spontanément des renseignements à l'enquêteur Rowan et qui ont eu des entretiens privés avec lui ont-ils été entendus comme témoins et, sinon, pourquoi?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): La Commission d'enquête constituée par le Commissaire des pénitenciers en vertu de l'article 12 de la loi sur les pénitenciers a agi indépendamment de tout ordre du ministre du solliciteur général et a donc décidé elle-même de la façon de mener l'enquête. Cependant, les renseignements donnés ci-après ont été obtenus de M. John Rowan, procureur de la Commission. 1. Non. Deux des détenus ont refusé de témoigner et le troisième a refusé de le faire pour certaines parties essentielles des événements. Il a donc été décidé de n'assigner aucune de ces personnes comme témoin.

2. Oui. Pour ce qui est de ceux qui n'ont pas été appelés à témoigner, les raisons variaient selon chaque individu mais, essentiellement, leur témoignage était accessoire ou redondant.

* * *

[Traduction]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. J.-J. Blais (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, si les questions n°s 2432 et 2451 étaient transformées en ordres de dépôt de documents, ces documents seraient déposés immédiatement.

Je demande que les questions n°s 2985, 3092 et 3093 soient transformées en ordres de dépôt de documents, et je demande également le consentement de la Chambre pour déposer immédiatement les renseignements qui ont déjà été communiqués. Le reste des renseignements suivront dès qu'ils m'auront été remis.

[Texte]

LES MALADIES INFECTIEUSES OU CONTAGIEUSES AU CANADA

Question n° 2432—M. Jones:

1. Dans chaque province et au cours de chacune des dix dernières années, combien a-t-on rapporté de cas de a) tuberculose, b) diphtérie, c) maladies vénériennes, d) maladies parasitaires?

2. Dans combien de cas a-t-on pu constater chacune de ces maladies chez un nouvel immigrant depuis moins de cinq ans au Canada?

3. Quelles mesures prend-on afin de s'assurer que ceux qui manipulent la nourriture ou qui accomplissent un travail semblable et sont en contact avec le public, ne présentent pas des symptômes de maladies infectieuses ou contagieuses?

4. Y a-t-il une coordination, au plan national, entre les médecins s'occupant de l'hygiène publique, les infirmières et d'autres organismes de santé publique afin de prévenir un laisser-aller en ce qui concerne les maladies infectieuses ou contagieuses?

5. a) Combien a-t-on constaté de nouveaux cas de lèpre au Canada en 1973 et 1974, b) quelle en était l'origine, c) d'où venaient les malades, d) avec qui sont-ils entrés en contact pour avoir pu contracter la maladie?